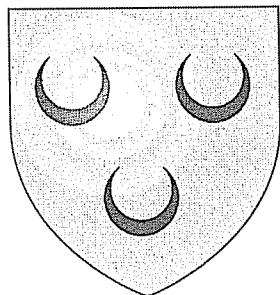


COMMUNE D'ANNEUX



LES RISQUES MAJEURS A ANNEUX

PREVENIR POUR MIEUX REAGIR



DOCUMENT A CONSERVER

DICRIM – Edition 2009
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Sommaire

→ Le mot du Maire p 3

→ Préface p 4

RISQUES NATURELS

→ Risque d'inondation p 5

→ Mouvement de terrain p 6

→ Risque de tempête p 7

RISQUES TECHNOLOGIQUES

→ Transport des matières dangereuses p 9

→ OLEODUC TRAPIL p 11

→ Risques engins de guerre P 12

→ FICHE RESUMEE DETACHABLE p 13

PREVENIR ET INFORMER

Notre commune peut être touchée par des inondations, des effondrements.

Nous ne sommes pas à l'abri d'un accident technologique comme le transport de matières dangereuses, ou d'une catastrophe naturelle.

Ces évènements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques. La mairie a donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs naturels ou technologiques pour se préparer à de tels évènements.

Elle se traduit d'abord par l'information préventive des populations et ensuite par une organisation planifiée des secours.

L'information préventive est un outil essentiel pour assurer une bonne gestion de la crise. En effet, matérialisé par ce dossier d'information communale sur les risques majeurs, elle vise à sensibiliser la population sur de tels risques et à prescrire des consignes de comportement dont le respect est indispensable pour favoriser l'efficacité des secours.

L'organisation planifiée des secours se caractérise par l'activation d'une cellule de crise au sein de la mairie qui réunit tous les décideurs concernés par l'évènement. Les actions menées par la cellule de crise se focalisent sur la protection des personnes en assurant au mieux leur sécurité.

Dès lors, nous nous engageons, à répondre de manière opérationnelle et la plus efficace possible à chaque situation.

Roger OBLEZ,
Maire d'Anneux.

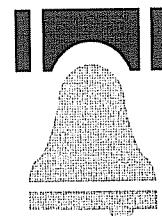
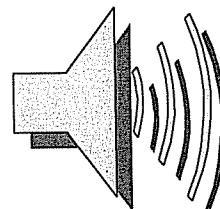
Plan Communal de Sauvegarde

Certaines communes du territoire national sont confrontées à des risques majeurs, à caractères naturels ou technologiques dont les conséquences peuvent être catastrophiques pour la population. Ainsi, la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 instaure le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS permet de faire face aux situations de crise et indique les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre. Il est compatible avec les autres plans d'urgence au niveau départemental, zonal et maritime.

Anneux a adopté un PCS qui donne au Maire, Directeur des secours, les moyens structurels pour l'organisation des secours et la gestion de l'évènement. Ainsi suivant l'évènement amenant une situation de crise, les responsables politiques, administratifs et techniques disposent d'une organisation leur permettant de réagir efficacement.

REAGIR EFFICACEMENT ET RAPIDEMENT POUR SAUVEGARDER LES VIES ET DIMINUER LES DEGATS.

L'alerte sera transmise par haut-parleur
Cloche



Suivant l'évènement, des véhicules équipés de haut-parleur peuvent vous diffuser des consignes spécifiques. Appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.

La fin de l'alerte est émise par les moyens suivants :

- ↳ Véhicules équipés de haut-parleur,
- ↳ Cloche
- ↳ Porte à porte
- ↳ via les médias (se munir d'une radio à piles) :
 - Chéri FM
 - France Bleu Nord

Risques Naturels – les Inondations

Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eaux variables ; elle est due à une augmentation du débit du cours d'eau ou à l'accumulation des eaux de ruissellement provoquée par des pluies importantes et durables.

Le risque de la Commune

► Inondation pluviale

En cas de fortes pluies (orages violents), la commune peut être touchée par des inondations avec ruissellement.

Que faire ?

Avant :

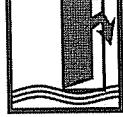
- Se tenir au courant de l'évolution auprès de la Mairie
- Disposer d'un poste à radio à pile
- Prévoir les gestes essentiels (faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers officiels, argents, médicaments, ...).
- Couper l'électricité et le gaz, fermer portes, fenêtres, soupitaux, aérations
- Aller sur les points hauts (étages des maisons, collines)
- Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux.

Pendant :

- Ecouter la radio et suivre les consignes des autorités
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre ou en cas d'extrême nécessité.

Après l'Alerte :

- Rétablir le gaz et l'électricité que si votre installation est sèche,
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter.



Fermer les portes,
Fenêtres, soupitaux,
Aérations



eau potable,
médicaments,
radio, papiers



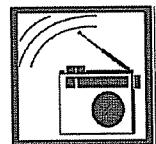
coupez le gaz
et l'électricité



n'allez pas chercher
vos enfants à l'école



ne téléphonez
pas



écoutez
la radio

Risques naturels – Mouvement de terrain

Définition du risque :

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Le risque de la Commune

Il peut se traduire par :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines ou artificielles (carrières, vides naturels, ...) qui peut être amorti par le comportement souple des terrains superficiels ;
- Des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité des sols très argileux, qui sont capables de fixer l'eau disponible, mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse.

Que faire ?

Avant :

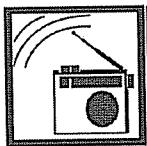
- Signaler aux autorités toutes altérations manifeste

Pendant :

- Fuir latéralement,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après l'alerte :

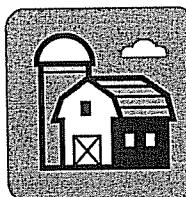
- Empêcher l'accès au public,
- Evaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités,
- Se mettre à disposition des secours.



écoutez la radio



ne pas téléphoner



ne pas entrer dans un bâtiments endommagé



fuir, ne pas revenir sur ses pas

Risques Tempêtes – tornades - orages

Alerte Météo

Définition du risque :

Les **tempêtes** sont des phénomènes atmosphériques qui se caractérisent par des vents violents, produits par une dépression barométrique fortement marquée (rencontre de deux masses d'air de caractéristiques différentes appelées front). Des pluies plus ou moins intenses accompagnent ces phénomènes dont la durée varie de quelques minutes à quelques jours. On parle de tempêtes pour des vents moyens supérieurs à 89 kms/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort).

Les **tornades** correspondent à un mouvement tourbillonnaire de l'air, très violent, très localisé et bref (quelques minutes à quelques heures), liés à une situation orageuse. Il s'agit de phénomènes très dévastateurs : toitures arrachées, arbres déracinés, ...

Les **orages** : Pendant les phénomènes orageux, des décharges électriques peuvent être engendrées par un nuage électrisé : c'est la foudre

Les risques de la Commune :

- ▶ Des coupures d'électricité et de téléphone fixe ou portable peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- ▶ Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations ; les massifs forestiers peuvent être touchés fortement.
- ▶ La circulation routière peut être rendue difficile sur l'ensemble du réseau.
- ▶ Les transports aériens, ferroviaires et fluviaux peuvent être sérieusement affectés.

Que faire ?

Dans la mesure du possible :

→ Se tenir au courant de l'évolution auprès de la mairie, consultez la météo sur le site www.meteo.fr

NIVEAU 1 : pas de vigilance – risque faible
NIVEAU 2 : soyez attentifs – risque moyen
NIVEAU 3 : soyez très vigilants – risque fort
NIVEAU 4 : vigilance absolue – risque très fort

- Restez chez vous, fermer portes et fenêtres.
- Se mettre à l'abri loin des vitres et des arbres.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations radios locales.

- Couper l'électricité, le gaz
- Ne sortez pas.

En cas d'obligation de déplacement :

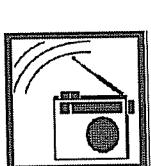
- Limitez-vous au strict indispensable.
- Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

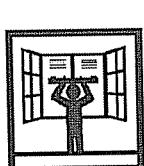
- Rangez et fixez les objets sensibles aux effets du vent susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol ou à proximité du sol.
- Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- Mettez à l'abri les bêtes et le matériel.

Après l'alerte :

- faites attention aux objets prêts à tomber (cheminées, antennes, arbres, tôles,...)
- se tenir informer pour savoir si le risque s'est définitivement éloigné en écoutant les bulletins météorologiques.



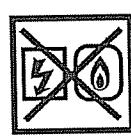
Écoutez la radio



Fermer les portes, Fenêtres, soupiraux



eau potable
médicaments
papiers



coupez le gaz et l'électricité



limitez vos déplacements



ne touchez pas au fils électriques pas tombés



ne téléphonez pas

Risques Technologiques – Les Transports de Matières Dangereuses

Définition :

Ce risque se caractérise par un accident de transport comportant des matières dangereuses de type inflammable, toxique, explosif, radioactif ou corrosif.

Un tel accident peut provoquer un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, des sols et de l'eau. Il peut survenir dans tous les modes de transport, qu'ils soient routier, ferroviaire, aérien ou les canalisations de gaz naturel (gazoduc).

Le risque dans la commune :

La Commune est concernée par ce risque par le biais de la RD 630, RD 15 des autoroutes A2 et A26 qui traversent le territoire communal.

Les mesures prises par la Commune :

En cas d'accident majeur de transport de matières dangereuses, le Maire assure initialement la direction des opérations de secours en liaison avec la gendarmerie et le centre de secours. L'alerte peut-être ensuite transmise au Préfet qui déclenche le plan de secours spécialisé TMD. Ce dernier fixe le schéma d'alerte et la responsabilité des missions incombant aux différents services.

Enfin, les canalisations enterrées de transport sont surveillées en permanence afin de permettre de détecter les éventuels changements de pression et de prendre les dispositions qui s'imposent alors.

En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître rapidement le produit incriminé. Pour cela un étiquetage réglementaire est prévu afin d'aider les services de secours à identifier les produits transportés.

Vous êtes témoin d'un accident :

↳ relever les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant et à l'arrière du véhicule.

268
1005

→ N° identification du danger

→ N° identification de la matière

↳ prévenir les secours au 18 ou 112 (portable)

↳ en cas de feu ou de fuite, s'éloigner aussi vite que possible.

Que faire ?

L'alerte sera donnée par la cloche ou par les services de secours au moyen de haut-parleurs mobiles

Dès l'alerte :

- Ne pas chercher à joindre les membres de sa famille,
- fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations,
- écouter la radio et suivre les consignes,
- ne fumez pas, pas de flamme, ni d'étincelles,
- ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer. Les enseignants s'occupent d'eux.

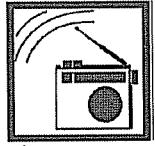
A la fin de l'alerte :

Elle sera donnée par la cloche, les autorités, la radio.

- aérer le local de confinement
- respecter les consignes données par les secours.



Fermer les portes
Fenêtres, soupiraux



écoutez la radio



n'allez pas chercher
vos enfants à l'école



ne pas fumer



ne pas téléphoner

Risques Technologiques - OLEODUC TRAPIL

Descriptif de l'infrastructure :

Il s'agit de la partie française des oléoducs de défense commune de l'OTAN exploitée d'ordre et pour le compte de l'Etat par la société TRAPIL et placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (Service National des Oléoducs Interalliés).

Un Oléoduc transporte toutes variétés d'hydrocarbures liquides tels que :

- essences de première distillation ou naphta ;
- supercarburant avec ou sans plomb ;
- carburéacteur ;
- fioul.

Le risque dans la Commune :

- risques liés aux canalisations (corrosion, exploitation anormale des pipelines)
- risques liés à l'environnement (érosion, affaissements ou glissement de terrains, ...)
- risques liés à l'activité humaine (travaux agricoles, travaux publics et génie civil, ...)
- Malveillance (tentatives de vol de produit, actions terroristes, ...)
- risques liés à l'exploitation (défaillance humaines ou techniques)

Les mesures de protection :

Un schéma antipollution, validé en juin 1995, permet, dès réception de l'alerte de rupture de confinement (émission de gaz inflammables, écoulement de liquides inflammables), la mise en œuvre des moyens de lutte contre la pollution (diffusion de l'alerte, neutralisation de la fuite, traitement de la pollution) et de mise en sécurité des personnes (périmètre de sécurité, zone d'exclusion).

Risques – Engins de guerre

Définition du risque

Les vestiges de guerre qu'il s'agisse d'armes dites "conventionnelles" (ex. munitions d'artillerie, bombes, mines, grenades) ou d'armes chimiques produites en France entre 1915 et 1918 (ex. ypérite, vitryte) constituent, dans le département du Nord, **une menace non négligeable pour la sécurité des personnes.**

Les risques encourus par la population sont de trois types :

Risques d'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;

Risques d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;

Risques de dispersion dans l'air par gaz toxiques.

Que faire ?

Ne pas manipuler l'engin

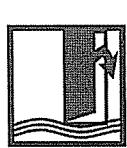
Le recouvrir de terre, de sable, de branchages...

Repérer l'emplacement

Prévenir sans délai la gendarmerie, la police, la mairie, les sapeurs-pompiers ou la sous-préfecture territorialement compétente,

Fiche résumée détachable

Le risque inondation



Fermer les portes,
Fenêtres, soupiraux,
Aérations



eau potable,
médicaments,
radio, papiers



coupez le gaz
et l'électricité

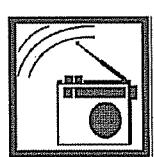


n'allez pas chercher
vos enfants à l'école

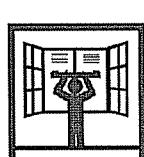


ne téléphonez
pas

Le risque tempête



Écoutez
la radio



Fermer les portes,
Fenêtres, soupiraux



eau potable
médicaments
papiers



coupez le gaz
et l'électricité



limitez vos
déplacements

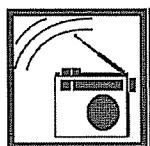


ne touchez pas
au fils électriques
pas
tombés



ne téléphonez
pas

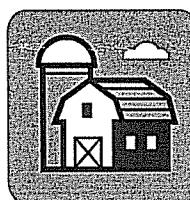
Le risque mouvement de terrain



écoutez la radio



ne pas téléphoner



ne pas entrer dans un bâtiments endommagé

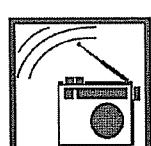


fuir, ne pas
revenir sur ses pas

Le risque Transport des matières dangereuses



Fermer les portes
Fenêtres, soupiraux



écoutez la radio



n'allez pas chercher
vos enfants à l'école



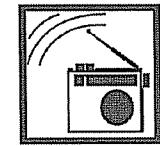
ne pas fumer



limitez vos appels
aux cas d'urgence

DANS TOUS LES CAS

↳ Abritez-vous



↳ Ecoutez la radio



↳ N'encombrez pas les lignes
Téléphoniques, sauf en cas de
danger vital.

IMPORTANT

- ↳ 1 Radio portable avec piles de rechange
- ↳ 1 Lampe de poche avec piles de rechange
- ↳ des bouteilles d'eau potable
- ↳ ses papiers personnels
- ↳ 1 trousse à pharmacie
- ↳ son traitement médical en cours
- ↳ des couvertures
- ↳ des vêtements de rechange
- ↳ du matériel de confinement (rouleaux adhésifs, larges serpillières)